



Principales modifications apportées à la norme Fairtrade pour les fruits et légumes

Norme Fairtrade pour les fruits et légumes destinée aux organisations de petits producteurs (SPO) et aux négociants

La norme Fairtrade révisée pour les fruits et légumes destinée aux organisations de petits producteurs (SPO) et aux négociants est le résultat d'une révision complète entreprise en 2024. La norme Fairtrade révisée pour les fruits et légumes a été approuvée lors de deux réunions du Comité des normes en décembre 2024 et juillet 2025.

Ce document identifie les principaux changements apportés à la norme et comprend un tableau décrivant plus en détail l'étendue des modifications, en suivant la structure de la norme révisée.

Ce document ne décrit pas le contenu des modifications dans le détail. Il ne remplace pas une étude approfondie de la norme révisée et ne fait pas partie de la norme.

Principaux changements :

- Révision complète des normes relatives aux fruits frais, aux légumes frais et aux fruits et légumes préparés et en conserve.
- Fusion des normes relatives aux fruits frais, aux légumes frais et aux fruits et légumes préparés et en conserve
- Alignement sur les modifications apportées à la norme Fairtrade pour les négociants.

Aperçu de la nouvelle norme Fairtrade pour les fruits et légumes :

Ce tableau présente les changements les plus importants. Les nouvelles exigences ou sections sont signalées par la mention « Nouveau ».

La norme « Fruits et légumes » remplacera les normes fusionnées à compter du 1^{er} janvier 2027 et s'appliquera à toutes les organisations à partir de cette date.

Aperçu de la nouvelle norme pour les fruits et légumes :

Ce tableau présente les changements les plus importants, en précisant s'il s'agit de modifications ou de nouveaux ajouts.

Section de la norme	Type de changement	Nouvelle norme 2026	Commentaires
1. Exigences générales			
1.1 Certification	Nouveau	- 1.1.1 Organisation de producteurs	Afin de gérer l'offre de bananes Fairtrade sur le marché, elle encourage les organisations engagées dans la mission et les principes Fairtrade à obtenir la certification Fairtrade
2. Commerce			
2.1 Traçabilité	Modifié	- 2.1.1 Système de traçabilité	L'exigence prévoit désormais un niveau accru de traçabilité dans les chaînes d'approvisionnement Fairtrade.
2.2 Commerce intègre	Nouveau	- 2.2.1 Conditions des contrats Fairtrade	L'ajout de cette exigence vise à réduire les pratiques déloyales qui surviennent lorsque certains négociants proposent d'acheter selon les conditions Fairtrade à condition que le producteur leur vende également selon les conditions conventionnelles à un prix réduit afin de compenser le prix payé dans le cadre de la transaction Fairtrade.
	Nouveau	- 2.2.2 Prix minimum Fairtrade tout au long de la chaîne d'approvisionnement	Cette modification offre des garanties aux producteurs et aux négociants tout au long de la chaîne d'approvisionnement afin que le prix qu'ils reçoivent soit au moins égal au prix minimum et qu'aucune remise sur le prix ne soit autorisée.
	Nouveau	- 2.2.3 Conditions de paiement équitables	Cette disposition offre des garanties aux producteurs afin de réduire les conditions de paiement exigées par les négociants tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Section de la norme	Type de changement	Nouvelle norme 2026	Commentaires
3. Production			
3.1 Protection de l'environnement	Modifié	- 3.1.1 Lutte intégrée contre les ravageurs	Afin d'améliorer les dispositions environnementales de la norme relative aux fruits et légumes, il est proposé d'étendre le champ d'application de cette exigence à toutes les organisations de producteurs de fruits et légumes.
	Nouveau	- 3.1.2 Évaluation des risques environnementaux	Les normes relatives aux fruits et légumes s'appuient principalement sur les exigences des normes génériques pour traiter les questions environnementales et liées au changement climatique. Au cours de la phase de recherche, les parties prenantes ont fait part de leur préoccupation quant à la nécessité d'aborder activement ces questions dans la présente norme.
	Nouveau	- 3.1.3 Élaboration d'un plan d'action environnemental	Une fois que l'organisation a réalisé l'évaluation des risques, il est important d'utiliser les données recueillies pour élaborer des plans proposant des mesures concrètes permettant de gérer les risques identifiés.
	Nouveau	- 3.1.4 Mise en œuvre du plan d'action environnemental	En tant qu'étape logique finale de la réponse au risque environnemental, la mise en œuvre est l'une des plus importantes, car elle prévoit les actions nécessaires pour répondre au risque identifié.
4. Activités et développement			
4.1 Contrats	Modifié	- 4.1.1 Contrats Fairtrade pour les payeurs	Standardiser les contrats relatifs aux fruits et légumes frais, et compléter les exigences si nécessaire.
	Modifié	- 4.1.2 Contrats pour les oranges destinées à la fabrication de jus	Accroître la transparence entre les trois premiers acteurs de la chaîne d'approvisionnement.

Section de la norme	Type de changement	Nouvelle norme 2026	Commentaires
4.2 Prix et prime Fairtrade	Modifié	- 4.2.5 Paiement aux membres individuels	Étendre l'applicabilité de l'exigence déjà en vigueur pour les fruits frais au marché des légumes frais.
	Modifié	- 4.2.6 Déclaration de la prime	Étendre l'applicabilité de l'exigence déjà en vigueur pour les fruits frais au marché des légumes frais.
4.3 Paiement en temps opportun	Modifié	- 4.3.1 Conditions de paiement au niveau EXW	Étendre l'applicabilité de l'exigence déjà en vigueur pour les fruits frais au marché des légumes frais.
	Modifié	- 4.3.2 Conditions de paiement au niveau FOB	Étendre l'applicabilité de l'exigence déjà en vigueur pour les fruits frais au marché des légumes frais.
	Modifié	- 4.3.6 Paiement en temps opportun du FMP pour les oranges destinées à la fabrication de jus	Fusion des exigences existantes (FF HLO 5.4.13 et FF SPO 4.3.6, ainsi que P&P HLO 5.5.4 et P&P SPO 4.3.6) issues de la norme sur les fruits frais et de la norme sur les fruits préparés et en conserve.
4.5 Partage des risques	Modifié	- 4.5.1 Informations à inclure dans une allégation de qualité	Étendre l'applicabilité de l'exigence déjà en vigueur pour les fruits frais au marché des légumes frais. Des informations supplémentaires doivent désormais être fournies lors de la formulation d'une allégation de qualité.
	Modifié	- 4.5.6 Facturation des coûts liés aux déclarations de qualité	Cela inclut désormais les coûts de tri et de destruction
	Nouveau	- 4.5.16 Conditions de paiement en cas de rétro-certification	Il stipule désormais un délai de paiement dans les cas où l'acheteur demande une rétro-certification.
	Modifié	- 4.5.17 Information des producteurs concernant la rétro-certification	L'exigence prévoit désormais un délai pour informer les producteurs que les acheteurs ont demandé une certification rétroactive
	Modifié	- 4.5.18 Information de l'organisme de certification concernant la rétro-certification	L'exigence prévoit désormais un délai pour informer l'organisme de certification que l'acheteur a demandé une certification rétroactive.

